

# COMPTE-RENDU

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

-----

Le 11 Mai 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'OBJAT (dûment convoqué le 04 mai 2015) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Philippe VIDAU, Maire.

Au cours de cette séance ont été examinés les dossiers suivants :

### **1. CREATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Parmi ces emplois, figurent les emplois de direction tels qu'ils sont définis par le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, notamment celui de directeur général des services des communes de 2 000 habitants et plus.

Les fonctionnaires exerçant ces fonctions sont détachés de leur grade sur l'emploi fonctionnel.

Par conséquent, il y a lieu de compléter le tableau des effectifs par la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de plus de 2 000 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, à compter du 15 juin 2015. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal de la Commune.

### **2 - PRESENTATION DU SIRTOM EN PRESENCE DE M. Philippe DELPEUCH, DIRECTEUR DU SIRTOM**

Une réunion de présentation du SIRTOM, complétée d'une information sur la collecte ainsi que sur la Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères a suivi.

### **3 - INFORMATIONS DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 30 MARS 2014**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une convention d'occupation du domaine public communal a été signée pour deux ans avec l'Association la Truite Objatoise et la gérante du Port Miniature, concernant la mise à disposition du lac de l'Espace Loisirs Jacques

.../...

Lagrave pour la location de barques électriques, les week-ends et jours fériés jusqu'au 13 septembre 2015, moyennant le paiement d'une redevance.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de signer un avenant de trois mois avec la CNP afin de pallier la carence de la procédure de marché public concernant le contrat d'assurances des personnels.

Après en avoir renégocié les conditions, les garanties et les taux, il a été convenu de reconduire le contrat pour une année auprès de la société d'assurances sus désignée.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 30.**

Affiché le : 19 mai 2015.